S.I.A.E.P.A. O_2 Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale SISPEA.

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 2
   1.1. Présentation du territoire desservi 2
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 3
   1.5. Volumes facturés 5
   1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
   1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
   1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 7
   1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 15
      1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 15
      1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 16
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 17
   2.1. Facture d'assainissement type (D204.0) 18
   2.2. Recettes 20
   2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257) 21
3. Indicateurs de performance 21
   3.1. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 21
   3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 22
   3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 22
   3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) 24
   3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 24
4. Financement des investissements 26
   4.1. Montants financiers 26
   4.2. Etat de la dette du service 27
   4.3. Amortissements 27
5. Actions de solidarité et de coopération 28
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 28
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEPA O2 BRAY
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☑	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☑	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service et en gras les communes desservies par l'assainissement collectif) :
  - **Beaussault**
  - Bouelles
  - **Bully**
  - Flamets-Frétils
  - **Graval**
  - **Mesnières-en-Bray**
  - Nesle-Hodeng
  - **Neufchâtel-en-Bray**
  - **Neuville-Ferrières**
  - **Saint-Martin-l'Hortier**
  - Saint-Saire

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation : 22/05/2023 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 30/06/2015 ☐ Non

1.2.Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**.

1.3.Estimation de la population desservie (D201.0)

- Nombre total d'habitants sur le territoire :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'habitants selon les chiffres publiés par l'INSEE au 01/01 de l'année N+1	9 921	9 851	9 769	9 770	9 738	9 718

- Nombre total d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'habitants desservis (1)	8 678	8 403	8 410	6 838	7 110	7 122

(1) La population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code l'Environnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	3 471	3 567	3 570	3 559	3 616	3 599
Densité linéaire d'abonnés (ab/km)	68,06	69,94	87,41	87,12	55,55	55,13
Ratio habitants/abonnés	2,5	2,36	2,36	1,92	1,97	1,98

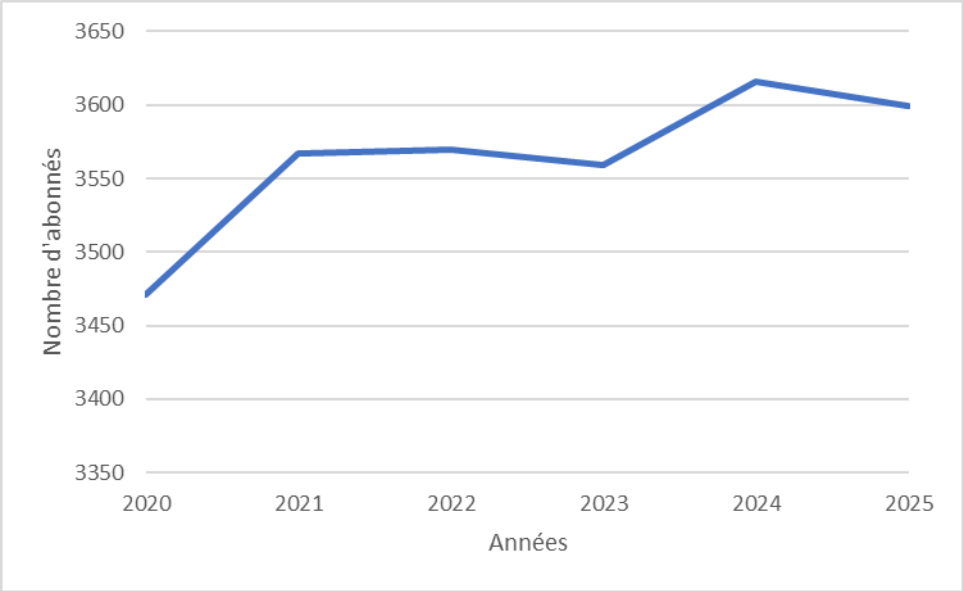
Taux de réclamations écrites :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de réclamations écrites reçues (2)	1	5	1	3	0	1
Nombre d'abonnés	3 471	3 567	3 570	3 559	3 616	3 599
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	0,29	1,40	0,28	0,84	0,00	0,28

(2) Les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

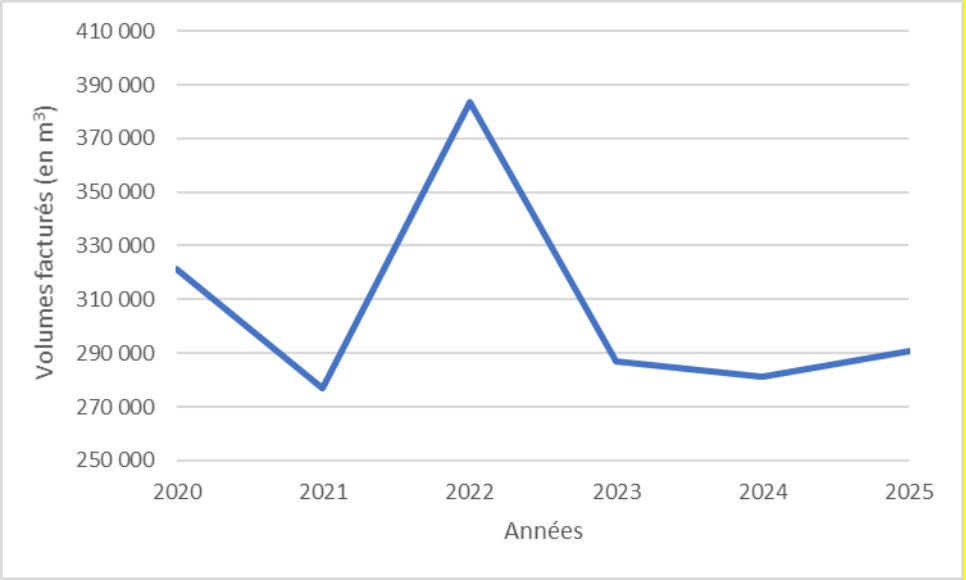
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés au 31/12/2025		
	domestiques	non domestiques	total
Beaussault	57	1	58
Bouelles	0	0	0
Bully	221	0	221
Flamets-Frétils	0	0	0
Graval	62	0	62
Mesnières-en-Bray	339	4	343
Nesle-Hodeng	0	0	0
Neufchâtel-en-Bray	2 648	49	2 697
Neuville-Ferrières	133	0	133
Saint-Martin-l'Hortier	84	1	85
Saint-Saire	0	0	0
Total	3 544	55	3 599



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés (m^3)						Variation entre 2024 et 2025
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Abonnés domestiques	288 331	243 190	332 399	252 777	254 317	255 972	0,65 %
Abonnés non domestiques	33 231	33 514	51 370	34 233	27 035	34 914	29,14 %
Total des volumes facturés	321 562	276 704	383 769	287 010	281 352	290 886	3,39 %



1.6.Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques signées	3	2	4	4	4	4

Les conventions en cours en 2025 correspondent aux industriels suivants :

- Gueudet Auto
- Normandy Diesel
- SARL Halbourg et Fils
- Fromagerie du Pays de Bray

1.7.Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20,30 km de réseau unitaire hors branchements,
- 44,98 km de réseau séparatif d'eaux usées (refoulement compris) hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 65,28 km.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Poste de relevage du Dos d'Ane	Impasse du Dos d'Ane, 76270 Neufchâtel-en-Bray	-
Trop-plein poste de pompage Les Nots	Aéroéjecteur les Nots, 76270 Bully	-

- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 1

1.8.Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le SIAEPA O2 Bray gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées collectées par le réseau.

STEU N°1: LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER
Code Sandre de la station : 037662001000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1989
Commune d'implantation	Saint-Martin-l'Hortier (76620)
Capacité nominale STEU en EH [3]	500
Nombre d'abonnés raccordés	83
Nombre d'habitants raccordés	164
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75

Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	15	☐ et	☐ ou	
DCO	50	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	15	☐ et	☐ ou	
NTK	5	☐ et	☐ ou	
NH_4^+	5	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/04/2025	Non	19	99,2	128	98,1	59	96,6	44,7	96	7,2	94,1

[3] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2: STEU DE BULLY
Code Sandre de la station : 037614701000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge [4])
Date de mise en service	31/12/2004
Commune d'implantation	Bully (76147)
Capacité nominale STEU en EH [5]	1 200
Nombre d'abonnés raccordés	216
Nombre d'habitants raccordés	426
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	180

Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Béthune		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	15	☐ et	☐ ou	
DCO	50	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	15	☐ et	☐ ou	
NTK	5	☐ et	☐ ou	
NH_4^+	5	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/03/2025	Oui	3,0	99	30,0	96	2,9	99	2,6	98	0,6	95
18/09/2025	Oui	2,0	99	19,0	98	3,2	99	2,4	98	0,3	98

[4] Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

[5] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3: STEU DE MESNIERES EN BRAY
Code Sandre de la station : 037642701000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge [6])			
Date de mise en service	17/11/2014			
Commune d'implantation	Mesnières-en-Bray (76427)			
Capacité nominale STEU en EH [7]	1 850			
Nombre d'abonnés raccordés	340			
Nombre d'habitants raccordés	670			
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	366			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☒ Déclaration en date du	22 juin 2007		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Béthune		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☐ ou	
DCO	90	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	20	☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

[6] Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

[7] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/01/2025	Oui	2	97	13	93	2.5	99	18.2	44	0.4	88
16/02/2025	Oui	1	99	10	94	2	97	-	-	-	-
19/03/2025	Oui	1	100	16	98	2	99	-	-	-	-
21/04/2025	Oui	2	99	11	98	2.6	99	11	91	0.7	95
04/05/2025	Oui	1	99	20	97	2	99	-	-	-	-
26/06/2025	Oui	1	99	24	91	2	99	-	-	-	-
04/07/2025	Oui	2	99	23	97	2	99	7.92	92	0.1	99
20/08/2025	Oui	2	99	17	97	2.4	98	-	-	-	-
04/09/2025	Oui	1	100	17	98	2	99	-	-	-	-
21/10/2025	Oui	2	99	22	97	2	99	9.7	92	0.1	99
04/11/2025	Oui	1	100	23	96	2	99	-	-	-	-
16/12/2025	Oui	1	100	17	98	2	99	-	-	-	-

STEU N°4: STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY
Code Sandre de la station : 037646201000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge [8])			
Date de mise en service	23/10/2008			
Commune d'implantation	Neufchâtel-en-Bray (76462)			
Capacité nominale STEU en EH [9]	10 450			
Nombre d'abonnés raccordés	2 943			
Nombre d'habitants raccordés	5 651			
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1 880			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date	23 Octobre 2006 / 20 octobre 2023		
	☐ Déclaration en date			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LA BETHUNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	20	☐ et	☐ ou	
DCO	60	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	13	☐ et	☐ ou	
NTK	8	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

[8] Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

[9] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/01/2025	Oui	1	3.4	10	33.9	2	6.8	1.9	6.5	1	3.3
21/01/2025	Oui	-	-	12	39.3	2	6.6	-	-	-	-
03/02/2025	Oui	12	75.4	32.3	71.6	10.8	80.3	10.2	46.5	0.9	43.5
17/02/2025	Oui	-	-	24.4	90	4.9	94.4	-	-	-	-
07/03/2025	Oui	1	99,2	10	97.5	3	98.2	7.3	80.9	1	81,7
19/03/2025	Oui	-	-	10	98.1	4.7	97.2	-	-	-	-
02/04/2025	Non	1	99.5	13	97.7	2	99.5	10.9	78.2	2.1	61.8
22/04/2025	Oui	-	-	15	97.7	3	98.1	-	-	-	-
05/05/2025	Non	1	99.5	15	96.4	2	98.9	5.8	87.2	2.6	47.5
19/05/2025	Oui	-	-	17	96.5	4.1	97	-	-	-	-
06/06/2025	Non	3	98.8	18	96.2	10	95.3	7.2	86.9	3	47.5
27/06/2025	Oui	-	-	22	92.6	2	98.7	-	-	-	-
04/07/2025	Oui	2	98.3	18	94.1	3.9	97.3	2.9	90.1	1.3	59.3
16/07/2025	Oui	-	-	18	96.2	4.6	98.1	-	-	-	-
05/08/2025	Oui	2	99.5	15	98	4	98.2	3.6	94.6	1.9	75.6
21/08/2025	Oui	-	-	12	97,6	3.9	97.1	-	-	-	-
05/09/2025	Oui	1	98.8	13	94.9	2	98.6	1.9	93.5	1.4	62.7
16/09/2025	Oui	-	-	14	97.1	6.8	95.5	-	-	-	-
02/10/2025	Oui	1	99.7	16	98.5	2	99.4	3.7	95.5	0.7	92.7
22/10/2025	Oui	-	-	55	83.4	20.2	87	-	-	-	-
04/11/2025	Oui	1	99.7	13	97.9	4.3	98.6	3.7	93.5	0.3	94.6
20/11/2025	Oui	-	-	50.8	77.1	26.6	78.6	-	-	-	-
04/12/2025	Oui	3	99.3	15	98.3	3.7	99	5.6	91.4	0.9	88.8
17/12/2025	Oui	-	-	15	98.1	4.8	98.6	-	-	-	-

STEU N°5: LAGUNAGE DE BEAUSSAULT
Code Sandre de la station : 037606501000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1990
Commune d'implantation	Beaussault (76065)
Capacité nominale STEU en EH (10)	300
Nombre d'abonnés raccordés	57
Nombre d'habitants raccordés	113
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	45

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☒ Déclaration en date du	16 Octobre 2015		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Toupray		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☐ ou	60
DCO	120	☐ et	☐ ou	60
MES	85	☐ et	☐ ou	50
NTK	40	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/03/2025	Oui	6	97,3	45	90,8	14	87,1	8,5	80,8	5,1	13,9
06/11/2025	Oui	6	96,2	81	78,4	8,1	92,9	10,3	78,9	0,9	73,7

(10) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6: STEP de GRAVAL
Code Sandre de la station : 037632301000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	04/11/2021
Commune d'implantation	Graval (76270)
Capacité nominale STEU en EH (11)	190
Nombre d'abonnés raccordés	63
Nombre d'habitants raccordés	125
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	28,5

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☐ Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Zone d'infiltration		
	Nom du milieu récepteur			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/02/2025	Non	8	98,4	47	96,5	15	98	92,5	41,6	11	58,9

(11) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9.Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre (en tMS [12])						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
STEU DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	14,4	19,03	15,53	12,89	15,15	7,72
STEU DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	27,92	44,84	20,05	23,07	22,25	22,35
STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	126,35	110,43	137,34	148,70	160,60	143,69
STEU de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	-	0	0	0	0	0
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0	0	0	0	0	0
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0	0	0	0	0	0
Total des boues produites	168,67	174,30	172,92	184,66	198,00	173,76

[12] tMS : tonne de Matière Sèche

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre (en tMS)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
STEP DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	11,76	7,14	1,21	0,92	15,57	24,81
STEP DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	0	0	0	0	0	0
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	175	202,13	229,11	113,31	161,38	191,97
STEP de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	-	0	0	0	0	0
LAGUNAGE SAINT MARTIN L 'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0	0	0	0	0	0
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0	0	0	0	0	0
Total des boues évacuées	186,76	209,30	203,30	114,23	176,90	216,78

NB : Les boues des lagunes sont extraites de manière plus espacées dans le temps que pour les STEU. En effet, suivant la quantité de boue produite chaque année, le curage complet d'une lagune s'effectue généralement tous les 20 ans. Pour les STEU, les boues sont stockées dans des silos et doivent donc être vidés plusieurs fois par an suivant les quantités de boues produites.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs	Au 01/01/20	Au 01/01/21	Au 01/01/22	Au 01/01/23	Au 01/01/24	Au 01/01/25
Part de la collectivité						
Part fixe (€ HT/an)						
Abonnement [13]	50,00	50,00	50,00	66,13	68,08	99,00
Part proportionnelle (€ HT/m³)						
Prix au m³ de 0 à 6 000 m³	2,00	2,00	2,00	2,65	2,73	3,20
Prix au m³ de 6 001 à 10 000 m³	1,60	1,60	1,60	2,12	2,18	2,58
Prix au m³ au-delà de 10 000 m³	1,20	1,20	1,20	1,59	1,64	1,96
Taxes et redevances						
Taxes						
Taux de TVA (%) [14]	10	10	10	10	10	10
Redevance						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (€/m³)	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	SUPPRIMEE
Performance des réseaux d'assainissement (€/m³)	-	-	-	-	-	0,0267

[13] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

[14] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

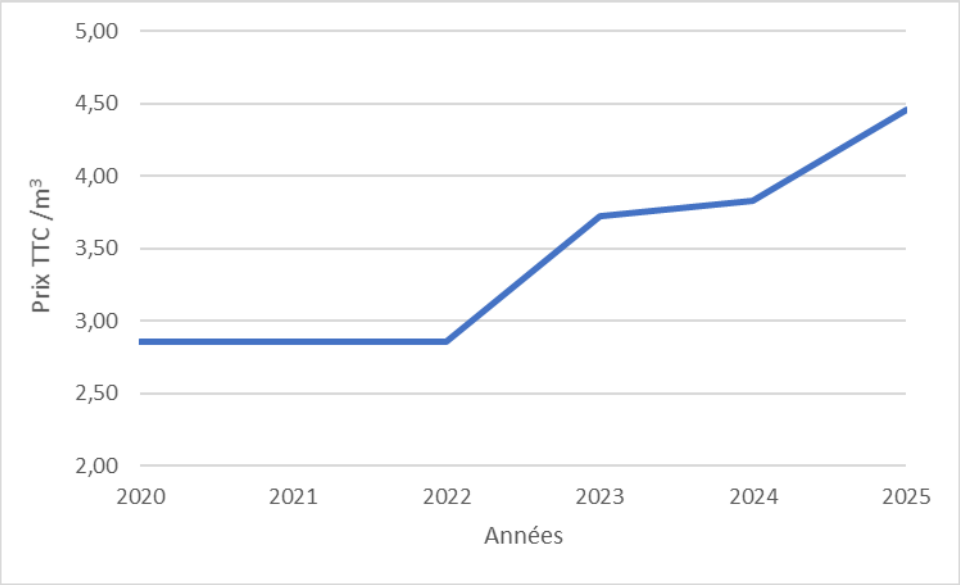
La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

Délibération du 24/03/2025 (N°2025-03-16).

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 1er janvier pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type (en €) au 01/01/N							Variation entre 2024 et 2025
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle (€)	50,00	50,00	50,00	66,13	68,08	99,00	45,42 %
Part proportionnelle (€)	240,00	240,00	240,00	318,00	327,60	384,00	17,22 %
Montant €HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	290,00	290,00	290,00	384,13	395,68	483,00	22,07 %
Taxes et redevances							
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	SUPPRIMEE	-
Performance des réseaux d'assainissement	-	-	-	-	-	3,20	-
TVA	31,22	31,22	31,22	40,63	41,79	48,62	16,35 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	53,42	53,42	53,42	62,83	63,99	51,82	-19,01 %
Total	**343,42**	**343,42**	**343,42**	**446,96**	**459,67**	**534,82**	16,35 %
Prix TTC au m^3	2,86	2,86	2,86	3,72	3,83	4,46	16,35 %



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.2.Recettes

Recettes de la collectivité :

Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en euros Hors Taxes

Type de recette (€HT)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation entre 2024 et 2025
Abonnements et consommation assainissement collectif *(facturation)*	802 746,60	732 790,17	816 278,61	974 426,48	1 108 260,43	1 290 489,39	16,44 %
Recettes de contrôle de raccordement + traitement eaux usées de Quièvrecourt	28 779,39	35 598,08	43 324,43	37 454,44	45 410,94	38 480,29	-15,26 %
Prime de l'Agence de l'Eau	7 424	-	6 886,30	-	817,35	980,10	19,91 %
Recettes liées aux travaux	8 766,80	20 062,85	0	0	0	0	0 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	54 751,72	47 311,02	53 795,00	54 582,28	54 529,23	0	-100 %
Total des recettes	910 298,55	854 485,53	1 138 284,11	1 066 463,20	1 209 017,95	1 329 949,78	10,00 %

2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257)

	2021 *(Factures émises en 2020)*	2022 *(Factures émises en 2021)*	2023 *(Factures émises en 2022)*	2024 *(Factures émises en 2023)*	2025 *(Factures émises en 2024)*
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€)	219,58	2 693,35	0,00	42 811,62	375,00
Montant TTC facturé (hors travaux au titre de l'année N-1, au 31/12/N (€)	991 684,93	917 864,95	1 252 112,52	974 426,48	1 108 260,43
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement (%)	0,02	0,29	0,00	4,39	0,03

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	0	1	1	0	0	0
Nombre d'abonnés	3 471	3 361	3 570	3 559	3 616	3 599
Débordements d'effluents chez les usagers (nombre/1000 habitants)	0,000	0,119	0,119	0,000	0,000	0,000

3.2. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (%)	-	-	-	91,77	99,81	99,81

3.3. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*

Concernant l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, l'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10 points sous conditions	oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions	90 %	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	-	oui	-
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points	90%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points	60%	9
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258-Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Maximum de points possible d'obtenir	120	-	-
Total de points cumulés par O2 Bray	-	-	104

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service (en pourcentage)	15	15	101	103	103	104

3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

	Nombre de bilans 24h conformes (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Nombre de bilans 24h (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j en 2025
STEP DE BULLY	2	2	14,00
STEP DE MESNIERES EN BRAY	12	12	86,00
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY	24	24	1 018,00
STEP de GRAVAL	1	1	5,66
LAGUNAGE SAINT MARTIN L 'HORTIER	1	1	3,00
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT	2	2	3,00
Totaux	42	42	1 129,66

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral du système de traitement + prescriptions d'autosurveillance) est de 100 % pour l'année 2025 pour l'ensemble des systèmes de traitement.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Saint-Martin-l'Hortier en 2025.

STEU DE BULLY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

Les 24,81 tMS de boues provenant de la STEU de Bully ont été épandues conformément au plan d'épandage.

STEU DE MESNIERES EN BRAY :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Mesnières-en-Bray en 2025.

STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

Les 191,97 tMS de boues provenant de la STEU de Neufchâtel-en-Bray ont été transférées vers la plateforme de co-compostage Bray Compost située à Lucy.

LAGUNAGE DE BEAUSSAULT :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Beaussault en 2025.

STEU de GRAVAL :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Graval en 2025.

Calcul du taux de boues évacuées selon les filières conformes à la règlementation :

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (%)	100	100	100	100	100	100

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants financiers HT des travaux engagés (études inclues), subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	198 148,85	601 280,55	605 327,13	456 188,94	1 337 396,40	1 533 306,91
Montants des subventions perçues en € (15)	197 400,00	127 358,30	317 311,00	212 251,03	197 325,75	606 510,83
Montants financiers HT des travaux engagés (études inclues), non subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	45 098,83	39 539,50	32 469,19	11 791,60	328 124,81	7 950,00

(15) Les subventions ne sont pas en lien avec les montants de travaux effectués au titre de l'année considérée mais sur les années antérieures et pour toutes opérations confondues.

4.2.Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année considérée, fait apparaître les valeurs suivantes :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette « hors intérêts » au 31 décembre N (montant restant dû en €)		813 327,78	686 626,30	1 012 351	918 667,39	1 478 594,19	1 365 774,49
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	125 565,13	126 701,48	109 161,11	111 907,84	115 707,33	123 819,60
	En intérêts	9 103,94	7 755,80	9 377,90	17 435,35	39 092,65	40 852,81

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours total de la dette	813 327,78	686 626,30	1 012 351	918 667,39	1 478 594,19	1 365 774,49
Epargne brute annuelle [16]	154 044,94	164 946,88	243 514,25	200 092,48	273 283,43	584 714,25
Durée d'extinction de la dette de la collectivité [17]	5,3 ans	4,2 ans	4,2 ans	4,6 ans	5,4 ans	2,3 ans

[16] L'épargne brute annuelle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

[17] La durée d'extinction de la dette de la collectivité représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

4.3.Amortissements

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement biens (€)	438 625,46	490 492,13	504 349,58	543 778,52	562 639,25	559 386,00
Amortissement subventions (€)	172 371,33	177 114,34	172 266,41	186 355,22	195 021,35	218 454,26

5. Actions de solidarité et de coopération

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit du Fonds de Solidarité Logement pour aider les personnes en difficulté,
- Les éventuels abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abandon de créance [18]	22	8	14	12	3	0
Montant abandonné (€ TTC)	6 091,40	4 301,36	5 338,15	4 818,65	2 281,71	0,00
Nombre d'abandon de créance à caractère social	0	0	0	0	0	0
FSL [19]	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées
Montant total des sommes versées par le FSL (€TTC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant des actions de solidarité (€/m³)	0,0189	0,0155	0,0139	0,0168	0,0090	0,0000

[18] Ordonnées par jugement dans le cadre des dossiers de surendettement.

[19] Pour information : Nombre de créances traitées par le FSL du Département de Seine-Maritime. Le Syndicat n'intervient pas sur ces dossiers.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 110	7 122
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	176,9	216,8
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (€/m³)	3,83	4,46
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,81%	99,81%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	103	104
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance (€/m³)	0,0090	0,0000